



Mon protocole d'accord peut il être cassé?

Par **Ange6**, le **27/08/2021** à **21:36**

J'ai signé un protocole d'accord avec mon pp , bailleur de la ville de Paris, qui a réquisitionné mon rest pour effectuer des travaux .j'ai demandé des devis aux ouvriers présents sur le chantier pour isolation et avait émis une réserve dans l'attente de signer le devis définitif qui ne m'a pas été présenté. afin de m'assurer que l'entreprise avait la certification RGE .Ces derniers ont quand même démarré les travaux et lorsque je m'en suis aperçue je leur ai envoyé un mail afin qu'ils stoppent tt.Ils ont poursuivi et terminé

Mon bailleur rompt le protocole car il considère que je ne l'ai pas respecté en faisant réaliser des travaux.Comment me défendre?

Cordialement,

G Menzeluk

Par **Marck_ESP**, le **28/08/2021** à **14:09**

Bonjour

Vous devriez contacter l'ANIL ou l'ADIL selon votre domiciliation.

<https://www.anil.org/>